



**LA VOIX DE L'ENFANT**

Notre combat, c'est leur avenir

Pantin, le 25 mars 2022

## LA VOIX DE L'ENFANT, PARTIE CIVILE DEVANT DEUX COURS D'ASSISES D'APPEL POUR PORTER LA VOIX DE TROIS JEUNES ENFANTS DECEDES A LA SUITE DE VIOLENCES

### PROCES EN APPEL DE LA MERE DE DEUX FILLETES ASSASSINEES A NANCY

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un équipage de Police Secours découvrait les corps inanimés de deux fillettes. La mère, interpellée, avouait avoir tué ses filles en les étouffant avec des sacs en plastique. Ces aveux étaient corroborés par les constatations des premiers intervenants et des rapports médico-légaux.

En première instance, elle a été reconnue coupable par la Cour d'assises de Meurthe-et-Moselle et condamnée à 30 ans de réclusion criminelle, assortie d'une période de sûreté de 20 ans.

Du 25 au 30 mars prochain, La Voix De l'Enfant sera partie civile devant la Cour d'assises d'appel des Vosges qui aura à juger en appel cette mère pour l'assassinat de ses deux fillettes. La Voix De l'Enfant sera représentée par Maître Frédérique LEMAIRE-VUITTON, avocate au barreau de Nancy.

### PROCES EN APPEL DU BEAU-PERE DU PETIT YANIS, DECEDE A L'AGE DE 5 ANS

En février 2017, Yanis, un petit garçon âgé de 5 ans décédait à la suite des maltraitances que lui infligeait son beau-père. En guise de punition à la suite d'une énurésie, il avait notamment été contraint à courir le long d'un canal. Alertés, les pompiers avaient retrouvé l'enfant décédé, son corps présentait des blessures, et le peu de vêtements qu'il portait étaient humides et sentaient l'urine.

En première instance, après 5 jours de procès, le beau-père avait été reconnu coupable du meurtre de l'enfant et des violences habituelles par la Cour d'assises du Pas-de-Calais réunie en novembre 2020. La Cour l'avait condamné à 25 ans de réclusion criminelle assortie de 5 années de suivi socio-judiciaire avec injonction de soins. La mère avait quant à elle été condamnée à 4 ans d'emprisonnement dont 2 ans de sursis pour non-empêchement de crime.

Du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril prochain se tiendra le procès en appel du beau-père.

La Voix De l'Enfant sera représentée par Maître Mélinda DEVIDAL GAROMPOLO, avocate au barreau de Sens.

#### Pour tout contact :

#### La Voix De l'Enfant

Chloé RAYMONDEAU  
Agence Les Communicants  
07.57.49.38.36

Sabrina HIMEUR  
Responsable du service juridique  
07.81.82.74.70

Me Frédérique LEMAIRE-VUITTON  
Avocate au barreau de Nancy  
f.lemaire.vuitton@metropole-avocats.fr

Me Mélinda DEVIDAL GAROMPOLO  
Avocate au barreau de Sens  
06.30.13.09.89

